

Se former pour mieux lutter

VIOLENCES CONJUGALES À la suite du Grenelle, la première journée de formation avait lieu hier à la Cour d'appel

Trois jours après la conclusion du Grenelle contre les violences conjugales et les annonces faites par le Premier ministre lundi, une journée de formation interprofessionnelle sur la prévention, la prise en charge et le traitement des violences au sein du couple était organisée hier à la Cour d'appel d'Aix. Une première en France et la juridiction aixoise n'a pas été choisie au hasard pour ouvrir ce cycle impulsé - entre autres - par l'École nationale de la magistrature. Pour cause, le parquet général de la Cour d'appel d'Aix s'est montré proactif sur ce dossier (lire notre édition du 12 novembre) en éditant une étude menée sur l'analyse de 29 meurtres par conjoint ou tentatives commis entre le 1^{er} janvier 2018 et le 9 septembre 2019 dans le giron géographique du parquet. Étude qui débouchait sur la présentation du portrait-robot du criminel conjugal.

De ces constats, chiffres et témoignages en sortent plusieurs conclusions, dont celle de l'impérieuse nécessité pour le monde judiciaire d'améliorer la réponse à apporter pour en finir avec ce "fléau" comme le qualifiait Gildas Pavy, avocat général à la Cour d'appel d'Aix. "Notre société moderne n'accepte plus les tabous, les comportements déviants, cette société a décidé de combattre ce que l'on a admis par le passé", justifiait Eric Négron, Premier président de la Cour d'appel d'Aix.

Du point de vue opérationnel, un plan régional de lutte contre les violences faites aux femmes va être mis en place et une convention - la première sur le territoire français se targuait Eric Négron - sera signée début décembre avec Renaud Muselier, président de la région Paca, afin de pou-



Le président de la Cour d'appel d'Aix accueillait, entre autres, le directeur de l'École nationale de la magistrature pour une journée inédite. / PHOTO CYRIL SOLLIER

voir obtenir une cinquantaine d'hébergements d'urgence pour les victimes, mais aussi les auteurs de violences conjugales. Il s'agissait aussi pour l'ensemble des professionnels présents de marquer leur volonté de s'inscrire dans une démarche décloisonnée d'actions en matière de prise en charge des victimes et de suivi des auteurs de faits de violence, plus rapide et mieux adaptée, grâce notamment à la formation.

Toucher 500 magistrats par an

Formation qui était présentée par le coordonnateur régional, Mohamed Mahouachi, comme l'un des leviers dans cette lutte contre les violences conjugales. "L'école (de la magistrature Ndlr) est consciente de son rôle. D'autant que nous sommes dans le cadre d'une urgence absolue. Les manifestations, dans la rue, comme sur les

réseaux sociaux, montrent que le lien de confiance entre les institutions et les citoyens est en passe de se rompre. L'enjeu est bien de sauvegarder un état de droit", expliquait le directeur de l'ENM, Olivier Laurent.

En plus de la formation initiale et des sessions proposées dans le cadre de la formation continue, viennent déjà s'ajouter des modules qui, reconnaissait le directeur, ne sont finalement suivis que par des cadres déjà sensibilisés, soit entre 70 et 100 par an. Alors, profitant des formations dispensées à l'occasion des changements de fonction - quinze jours de cours théoriques - sera introduit un module spécifique. Entre 450 et 500 magistrats par an seront ainsi concernés.

Un guide pédagogique, construit en partenariat avec la Miprof* est aussi mis en ligne et des actions plus ciblées

seront mises en place dans chaque région.

Des bracelets anti-rapprochement

Alors pour mieux combattre, il faut avoir des armes. Parmi celles-ci, il y a notamment la compréhension du cheminement mental de celui qui porte les coups, de la victime qui les reçoit mais aussi des enfants, victimes collatérales bien souvent oubliées: 21 ont perdu la vie en 2018. Linda Tromeleu, psychologue-clinicienne, a brossé les contours des profils des maris violents, des caractéristiques communes qui les lient et des systèmes de défense psychique et physique que mettent en place les femmes victimes de violences.

Des échanges oraux qui trouveront très prochainement un écho législatif comme le stipulait en conclusion de cette journée intense, la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet. "Nous sommes en pleine construction textuelle. La proposition de loi, presque adoptée, se construit en trois points: le renforcement de l'ordonnance de protection, l'augmentation du nombre de téléphones de grande détresse et la mise en place d'un dispositif novateur: le bracelet anti-rapprochement. J'ai le financement... mais ce sera plutôt pour le mois de juin". Ce qui leur reste à faire? Le plus complexe: la concrétisation de tout ce travail mené en synergie pour "que ce décompte macabre cesse", concluait le directeur de l'ENM, Olivier Laurent.

Aurélie BIAGINI

*Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

LES CHIFFRES

● 800 homicides commis en moyenne chaque année en France, dont plus de 130 concernent les femmes.

● 12 homicides ou tentatives relevés en 2016 dans le giron du parquet d'Aix, contre 19 en 2017, 22 en 2018 et 18 en 2019 (au 31 octobre).

● Le nombre de procédures augmenté de 17 % d'une année sur l'autre et de 28 % pour les gardes à vue (467 jusqu'à ce jour relevées par les gendarmes).

● 543 téléphones grave danger (TGD) ont été délivrés en 2017 contre 832 en 2019 et 1200 en 2020.

● 1000 bracelets anti-rapprochement seront mis à disposition en 2020 pour un budget de 5 M d'€.

● Moins d'une femme sur cinq porte plainte dans le cas de violences conjugales.

NOTIONS CLÉS

► **Emprise**: Le terme est revenu très régulièrement au fil de la journée. Notion qui n'était pas prise en compte et qui le sera dans le cadre des violences conjugales.

► **Secret médical**: Des travaux sont menés avec l'ordre des médecins pour qu'il puisse être levé, sans sanction, si le praticien constate des faits et que la victime n'ose pas en parler.

► **Autorité parentale**: Elle pourra être retirée au père en cas de féminicide.

#SDG16.1 (KNOBT)